



## Reprise service pour fonctionnaire suite à un congé maladie

Par **PELTIER Antony**, le **21/09/2017** à **08:32**

Bonjour, fonctionnaire de police, je reprends le travail après un arrêt maladie de 08 mois. Après une visite médicale chez le médecin conseil de l'administration, ce dernier a rédigé un rapport d'aptitude à la reprise du travail avec inaptitude au port de l'arme pour une durée de trois mois, avec une préconisation de changement de service jusqu'au terme de la procédure en cours (procédure dans laquelle je suis mis en cause).

J'ai remis ce rapport à ma hiérarchie, mais le grand directeur refuse de me mettre dans un poste aménagé.

Ceci a pour conséquence que je viens sur mon lieu de travail, et que l'on ne me donne aucune activité durant 08 heures.

Je souhaite donc savoir si cette situation est légale, car c'est très difficile à vivre moralement...  
Merci bien pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **08:41**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Police nationale...

Par **PELTIER Antony**, le **21/09/2017** à **08:57**

Merci bien pour votre réponse, pour le syndicat ils ne m'ont pas répondu clairement....je vais donc tâcher de savoir si il y a un représentant du personnel.

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **15:04**

Si vous n'avez pas eu de réponse claire, je pense qu'il faudrait les relancer...

Dans le privé, "une mise au placard" pourrait être considérée comme du harcèlement moral...

Par **PELTIER Antony**, le **21/09/2017** à **18:59**

Bonsoir, j ai pu avoir ce jour des éléments de réponse quant au harcèlement de par ma situation, si cette dernière dure dans le temps...